

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2133

commission principale : finances et institutions

objet : **Administration et exploitation des environnements applicatifs et de l'infrastructure du système d'information de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Pour répondre à un certain nombre de ses besoins en prestations informatiques, la communauté urbaine de Lyon doit régulièrement faire appel à des sociétés de services et d'ingénierie informatiques.

Afin de répondre aux demandes de la Communauté urbaine dans les meilleures conditions de qualité, de coût et de délais en matière de prestations d'administration et d'exploitation des environnements applicatifs et de l'infrastructure du système d'information, trois marchés à bons de commande d'une durée d'un an, reconductibles deux fois une année, avaient été signés dans le courant de 2002.

Ces marchés arrivant à échéance le 12 juin 2005, il est nécessaire dès aujourd'hui de lancer une nouvelle consultation afin de se doter de nouveaux cadres contractuels de commande.

L'ensemble des prestations a été redécoupé en quatre nouveaux lots :

- lot n° 1 : administration et gestion du parc informatique,
- lot n° 2 : administration et assistance dans le domaine de la bureautique et des sites Internet,
- lot n° 3 : exploitation des environnements applicatifs,
- lot n° 4 : exploitation des systèmes et des réseaux.

Ces lots seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an, reconductible de façon expresse deux fois une année.

Chaque lot comporterait un engagement de commande minimum et maximum HT par an qui serait le suivant :

- lot n° 1 : montant minimum 250 000 € et montant maximum 750 000 €,
- lot n° 2 : montant minimum 150 000 € et montant maximum 500 000 €,
- lot n° 3 : montant minimum 150 000 € et montant maximum 600 000 €,
- lot n° 4 : montant minimum 150 000 € et montant maximum 600 000 €,

soit, sur trois ans, un engagement maximum, pour l'ensemble de ces marchés, de 7 350 000 € HT.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'administration et d'exploitation des environnements applicatifs et de l'infrastructure du système d'information de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Décide que :

- a) - les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics,
- b) - les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

3° - Les imputations financières :

- a) - les montants à payer en investissement pour 2005, 2006, 2007 et 2008 seront imputés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 0205 100 et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - compte 2 205 200,
- b) - les montants à payer en fonctionnement pour 2005, 2006, 2007 et 2008 seront imputés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 0611 400 et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - comptes 1 611 000 et 261 100.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,